

Actualités personnes publiques



OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Maîtriser les nouveautés de l'année écoulée tant en jurisprudence que pour les textes légaux et réglementaires en droit public des biens et en droit de l'urbanisme.

PÉDAGOGIE

Philippe DUPUIS,
Consultant au CRIDON Nord-Est

PROGRAMME

Formation d'actualité, dont le programme varie chaque année. L'organisation sera la suivante :

- I. Actualités du droit de l'urbanisme
- II. Actualités du droit des propriétés publiques
- III. Actualités du droit public notarial



DATE ET HORAIRES

Jeudi 19 novembre 2026
9h30 - 17h30

LIEU

Paris

PUBLIC CONCERNÉ

Notaires et collaborateurs ayant des connaissances en droit des personnes publiques

PRÉREQUIS

Il n'y a pas de prérequis pour suivre la formation.



TARIF ET DURÉE

Durée : 7 heures, 1 jour
Tarif : 410 € HT soit 492 € TTC

MOYENS TECHNIQUES

Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Etude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au moyen d'un QCM.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Les inscriptions se font en ligne uniquement, muni de votre identifiant ID.not à l'adresse suivante : <https://formation.adnov.fr>. Si vous n'avez pas de compte ID.not, la Hotline ADNOV est joignable au 0800 710 620.
- Les inscriptions sont possibles jusqu'à 15 jours avant le début de la formation.
 - Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription
 - La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée.
 - Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
 - À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.
 - La facture sera éditée à l'issue de la formation.